

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 16 octobre 2025

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Bouamrane, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Chaumillon, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Choulet, M. Martin S., M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Guiraud donnant pouvoir à M. Troussel
Mme Labbé donnant pouvoir à Mme Lecroq
M. Monot donnant pouvoir à Mme Thibault
Mme Saïd-Anzum donnant pouvoir à M. Constant
Mme Paul donnant pouvoir à Mme Choulet
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Martin S.

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Azoug, M. Blanchet, M. Monany, Mme Ségura



Délibération n° 10-06 du 16 octobre 2025

PARTENARIAT AVEC LES ASSOCIATIONS DU TERRITOIRE ENGAGÉES POUR UNE SEINE-SAINT-DENIS SANS SIDA – APPEL À PROJETS 2025

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu les demandes de subvention des associations ci-dessous mentionnées,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ALLOUE au titre de l'année 2025, les subventions de fonctionnement aux associations suivantes, pour un montant total de 185 500 euros :

- Solidarité enfants sida (Sol en Si) : 40 000 euros ;
- Aides : 40 000 euros ;
- Vers Paris sans Sida : 30 000 euros ;
- ARCAT : 20 000 euros ;
- Bamesso et ses amis : 15 500 euros ;
- Dessine-moi un mouton : 12 000 euros ;
- Le Bus des Femmes : 10 000 euros ;
- Réseau de Santé Sexuelle Publique : 8 000 euros ;
- Le kiosque infos sida- Checkpoint Paris : 5 000 euros ;
- Shams : 5 000 euros ;



- APPROUVE la convention type à conclure avec les associations sus-citées, dont le projet est ci-annexé ;

- CHARGE Monsieur le Président du Conseil départemental de signer les conventions correspondantes, au nom et pour le compte du Département

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.